



Marseille le 22 novembre 2023

**IMPORTANT : STATIONNEMENT**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en application des réglementations en vigueur, afin de créer du stationnement réglementaire, la mairie du 6/8 propose une mise en conformité du stationnement sur le Bd Barral Prolongé / l'avenue des colonnes / avenue Nicolas / avenue de Tourville

Les réglementations et orientations voulues par la mairie nécessitant ces modifications, reposent essentiellement sur :

- Le stationnement des voitures à cheval chaussée / trottoir est largement répandu à Marseille. Le code de la route interdit pourtant ce type de stationnement s'il ne permet pas un passage suffisant pour les cheminements piétons, soit une largeur de 1m40 hors mobilier urbain.
- La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a instauré une nouvelle zone tampon en amont des passages piétons à l'intérieur de laquelle aucun emplacement de stationnement ne peut être aménagé sur la chaussée.
- Apaiser et sécuriser les abords des établissements scolaires et crèches.
- Sécurisation et créations de nouvelles pistes cyclables sur l'ensemble du secteur.

Pour tout le secteur concerné et cité plus haut, une zone limitée à 30km/h serait mise en place, par ailleurs les sens de circulation seraient modifiés comme précisé sur le plan au verso de ce document, ce qui éviterait le report d'une circulation importante dans l'avenue des colonnes notamment.

La mise en place d'un sens unique sur le Bd Barral prolongé ainsi que les nouvelles places de stationnement devraient apaiser une circulation excessive et souvent bien au-delà des vitesses autorisées

**La mairie a sollicité le CIQ pour avis et souhaite tenir compte de l'avis qui sera exprimé par les riverains aussi nous avons besoin de l'avis des habitantes et habitants concernés afin de pouvoir communiquer à la mairie du 6/8 vos observations etc ....**

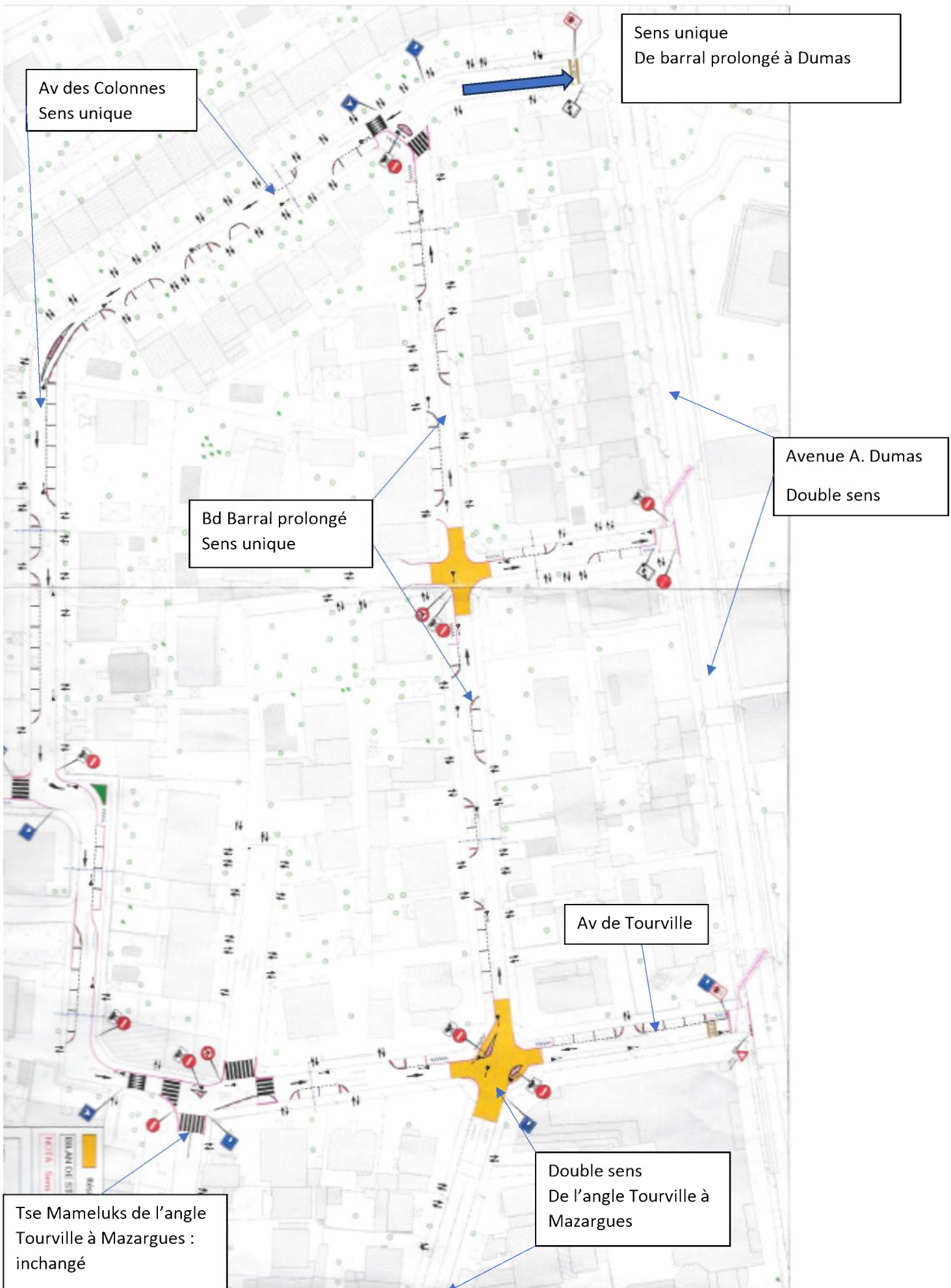
Aussi adressez au plus vite vos remarques au CIQ : [ciq.sainteanne@gmail.com](mailto:ciq.sainteanne@gmail.com)

Restant à votre écoute, cordialement

Le président du CIQ



G. DERHILLE



LES PLACES DE STATIONNEMENT SERAIENT SUR CHAUSSEE

Adresse : 388 Av de Mazargues 13008 Marseille / mail : [ciq.sainteanne@gmail.com](mailto:ciq.sainteanne@gmail.com) / site internet : [ciq-sainteanne.fr](http://ciq-sainteanne.fr)